

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2022.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Franck DELALANDE, Henri DORANLO, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Ange PRIOUL, Pierre-Elain SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés** : André DEMEESTERE (pouvoir à Ange PRIOUL), Henri DORANLO (arrivée à 21h05-délibération 2022-055) Olivier JEHANNE, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI (pouvoir à Soizic BLOT), Sébastien RAOULT (pouvoir à Emilie THAUNAY).

**Secrétaire de séance** : Pascal COSTARD.

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Devis de 207,80 € HT (Tiers : BIHAN Electroménager) pour dépannage chauffe eau garderie.
- Devis de 241,90 € HT (Tiers : SELF SIGNAL) pour panneaux signalisation.
- Devis de 270,00 € HT (Tiers : MODULES Enseignes) pour bâches avec œillets pour forum associations.
- Devis de 306,72 € HT (Tiers : 7 jours) pour avis enquête publique CE ZV n°77 et CR n°63.
- Devis de 529,07 € HT (Tiers : SCEA LEPORCHER PASCAL) pour les plants des jardinières.
- Devis de 539,75 € HT (Tiers : SARL PICARD ELECTRICITE) pour raccordement projecteurs extérieurs mairie.
- Devis de 544,25 € HT (Tiers : ELITEL) pour la téléphonie de la mairie.
- Devis de 594,11 € HT (Tiers : LA MABILAIS) pour table pique nique.
- Devis de 627,14 € HT (Tiers : TLB) pour pose système d'alarme dans les locaux réaménagés de la mairie.
- Devis de 662,97 € HT (Tiers : DUMONT SECURITE) pour armoire murale extérieure défibrillateur mairie.
- Devis de 1 211,95 € HT (Tiers : MACE Entreprises) pour travaux remise en service du cadran, église.
- Devis de 1 127,47 € HT (Tiers : MERIEAU Menuiserie) pour vitrages école et charnières garderie.
- Devis de 1 279,00 € HT (Tiers : MACE Entreprises) pour travaux remise en service du tintement de la cloche 2, église.
- Devis de 2 427,00 € HT (Tiers : MODULES Enseignes) pour un panneau d'affichage extérieur mairie.
- Devis de 2 678,20 € HT (Tiers : SAS Margue) pour réfection peinture d'un appartement, 3 rue Ange Gouin.
- Devis de 3 053,30 € HT (Tiers : DECOLUM) pour des illuminations de Noel.
- Devis de 4 339,50 € HT (Tiers : SAS Margue) pour remise en état peinture de la cage d'escalier de la partie commune des logement communaux 3, rue Ange Gouin.

Pour information : délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'encontre de la Communauté de communes de Brocéliande : déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées :

Par Maître Benoît PICHEVIN, Plélan-Le-Grand :

-Parcelle ZL n° 139 (bâtie-761 ca) située 9, rue du Pré aux Biches.

-Parcelle ZL n° 70 (bâtie-687 ca) située 4, la Lande des Bois.

-Parcelle AD n°467 (bâtie-760 ca) située 11, Domaine des Clouettes.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 28 juin 2022. : à l'unanimité.

2022-053 : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : marché de travaux : autorisation de signature : avenants (moins-value) : lot n°1 démolition gros oeuvre /lot n°9 revêtement de sol/lot n°10 peinture/lot n°11 signalétique.

Vu la délibération du 01/10/2020 attribuant le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et pour le réaménagement de la mairie au Groupement Eon Architecture (35380 PLELAN-LE-GRAND),

ICOFLUIDES (35700 THORIGNE-FOUILLARD) pour un montant de 16 702,50 € HT (mission OPC compris),

Vu la délibération du 23/02/2021 validant l'avant-projet définitif (APD) de l'opération pour un montant estimé de travaux de 175 482,03 € HT,

Vu la délibération du 18/05/2021 validant l'étude de projet (PRO) de l'opération réhabilitation et réaménagement de la mairie et autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises,

Vu la délibération du 22/06/2021 validant l'avenant du marché de mission de maîtrise d'œuvre soit un montant total de 19 539,92 € HT,

Vu la délibération du 12/08/2021 autorisant la signature du marché de travaux hors lots infructueux pour un montant de 197 959,92 € HT.

Vu la délibération du 26/10/2021 autorisant la signature du marché de travaux pour le lot n°2 charpente et pour le lot n°3 traitement de bois, soit un montant total du marché de travaux de 211 556,92 € HT.

Vu la délibération du 14/12/2021 autorisant la signature de l'avenant n°1 pour le lot n°1 démolition – gros œuvre pour un montant de 3 503,75 € HT.

Vu la délibération du 25/01/2022 autorisant la signature de l'avenant n°2 pour le lot n°1 démolition-gros œuvre pour un montant de 3 000,00 € HT, de l'avenant n°1 pour le lot n°6 isolation cloisonnement faux plafonds pour un montant de 2 656,50 € HT, de l'avenant n°1 pour le lot n°7 courants forts courants faibles pour un montant de 1 451,90 € HT.

Vu la délibération du 01/03/2022 autorisant la signature de l'avenant n°1 pour le lot n°5 menuiseries intérieures et extérieures détenu par l'entreprise SARL Menuiserie JAMIN pour un montant de 2 929,85 € HT et de l'avenant n°1 pour le lot n°8 plomberie chauffage détenu par l'entreprise AIR V pour un montant de 2 052,50 € HT.

Vu la délibération du 24/05/2022 autorisant la signature de l'avenant n°2 pour le lot n°7 courants forts-courants faibles détenu par l'entreprise SARL PICARD Electricité pour un montant de 429,52 € HT.

Les différents avenants en moins-value présentés à Monsieur le Maire sont les suivants :

-Lot n°1 démolition-gros œuvre détenu par l'entreprise VIGNON Constructions pour un montant de 4 897,00 € HT (montant total du lot : 49 460,74 € HT). L'avenant comprend en plus-value la location de l'escalier provisoire pour 1 mois et demi supplémentaire (+795,00 € HT) et en moins-value le nettoyage quotidien du chantier, l'alimentation électrique, la démolition du seuil actuel, la reprise de bande de dressement (- 5 692,00 € HT).

-Lot n°9 revêtement de sol détenu par l'entreprise SARL AUBERT Louis pour un montant de 195,00 € HT (montant total du lot : 9 823,35 € HT). L'avenant déduit de la signalétique (intérieur : contremarche contrastée et bande d'éveil à la vigilance) et ajoute la dépose de carrelage en bas de l'escalier.

-Lot n°10 peinture détenu par l'entreprise SAS MARGUE pour un montant de 200,00 € HT (montant total du lot : 14 213,83 € HT). Il concerne la déduction du compte prorata.

-Lot n°11 signalétique détenu par l'entreprise SIGMA SYSTEMS pour un montant de 3 056,50 € HT (montant total du lot : 1 047,20 € HT). L'avenant comprend une déduction du compte prorata, de la signalétique intérieure et du panneau d'affichage dans la SAS non posé.

Le montant total du marché de travaux s'élève donc à ce jour à 219 232,44 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer ces différents avenants :

-Avenant n°3 en moins-value pour le lot n°1 démolition-gros œuvre détenu par l'entreprise VIGNON Constructions pour un montant de 4 897,00 € HT (montant total du lot : 49 460,74 € HT).

-Avenant n°1 en moins-value pour le lot n°9 revêtement de sol détenu par l'entreprise SARL AUBERT Louis pour un montant de 195,00 € HT (montant total du lot : 9 823,35 € HT).

-Avenant n°1 en moins-value pour le lot n°10 peinture détenu par l'entreprise SAS MARGUE pour un montant de 200,00 € HT (montant total du lot : 14 213,83 € HT).

-Avenant n°1 en moins-value pour le lot n°11 signalétique détenu par l'entreprise SIGMA SYSTEMS pour un montant de 3 056,50 € HT (montant total du lot : 1 047,20 € HT).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces différents avenants :

-Avenant n°3 en moins-value pour le lot n°1 démolition-gros œuvre détenu par l'entreprise VIGNON Constructions pour un montant de 4 897,00 € HT (montant total du lot : 49 460,74 € HT).

-Avenant n°1 en moins-value pour le lot n°9 revêtement de sol détenu par l'entreprise SARL AUBERT Louis pour un montant de 195,00 € HT (montant total du lot : 9 823,35 € HT).

-Avenant n°1 en moins-value pour le lot n°10 peinture détenu par l'entreprise SAS MARGUE pour un montant de 200,00 € HT (montant total du lot : 14 213,83 € HT).

-Avenant n°1 en moins-value pour le lot n°11 signalétique détenu par l'entreprise SIGMA SYSTEMS pour un montant de 3 056,50 € HT (montant total du lot : 1 047,20 € HT).

**2022-054 : Ecole les Gallo Peints : réalisation d'un audit énergétique : propositions financières : autorisation signature.**

La commune Maxent souhaite mener un audit énergétique sur l'un de ses bâtiments : Ecole les Gallo Peints. La mission consiste à réaliser un audit énergétique en s'appuyant sur une Simulation Thermique Dynamique (STD) et une visite sur site pour proposer un programme d'amélioration du bâti dans sa globalité. Ce diagnostic ainsi que les préconisations de travaux qui en découleront permettront à la collectivité de définir les futurs investissements dans les prochaines années.

Le SDE 35 accompagne la commune dans la réalisation de l'audit énergétique permettant ainsi de conforter les travaux envisagés nécessaires à la réalisation d'économies d'énergie et d'apporter du confort lors de son utilisation.

La consultation s'est effectuée sur la demande suivante :

- Prestation de base : audit énergétique avec préconisation de travaux avec restitution,
- Option 1 : Visite avec contrôle du fonctionnement des installations avec des outils appropriés,
- Option 2 : Organisation de réunion supplémentaire.
- Critères d'attribution :
  - 1 Valeur technique : 60 %
  - 2 Le prix : 40 %

Cinq cabinets d'études ont été consultés. Monsieur le Maire a reçu trois propositions :

- Exoceth
- Inoveha
- Thalem

Après présentation par Franck DELALANDE, conseiller municipal délégué aux travaux, du rapport d'analyse des offres établi par Thomas BERTHIAU, en charge du dossier auprès du SDE 35, il est proposé de retenir l'offre du cabinet d'études EXOCETH pour un montant de 5 500,00 € HT (offre de base).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition du cabinet d'études EXOCETH pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment de l'école les Gallo Peints pour un montant de 5 500,00 € HT (offre de base).

**2022-055 : Extension de la garderie : autorisation dépôt permis de construire.**

*Arrivée de Monsieur Henri DORANLO.*

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire en Mairie pour les travaux d'extension de la garderie.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

## 2022-056 : Mise à disposition de voirie communale à Brocéliande Communauté dans le cadre des travaux de liaisons cyclables interbourgs.

Vu les articles L. 5211-5, L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du conseil communautaire n° 2018-153 du 17 décembre 2018, n° 2020-045 en date du 29 juin 2020, n° 2021-048 en date du 31 mai 2021, n° 2021-055 du 21 juin 2021 et n° 2022-056 du 30 mai 2022 ;  
Le projet d'aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs engagé en 2018 par Brocéliande communauté, a pour objectif de relier les centres-bourgs du territoire entre eux, par des liaisons favorisant la pratique du vélo et des modes de déplacements actifs.

En effet, moins de 1% des déplacements sur le territoire se font en vélo, moyen pourtant vertueux (limitation de la pollution atmosphérique, de la production de gaz à effets de serre, amélioration de la santé par l'activité physique, peu d'impact environnemental...).

Ce projet simple et concret n'est pas un schéma vélo mais une première étape au développement de la pratique cyclable. Il a toujours été conduit dans un objectif d'efficacité et de sobriété foncière et s'appuie donc sur les voiries existantes qu'il convient de réaménager lorsque c'est nécessaire et de rendre visibles et sécurisées par une signalétique adaptée.

Par délibération n° 2021-055, le Conseil communautaire a validé le programme de travaux et mobiliers (y compris les abris vélos) associé à un plan de financement, correspondant à la première tranche de ce projet de liaisons cyclables à savoir :

- Bréal-sous-Montfort / Saint-Thurial : 6 300 ml
- Plélan-le-Grand / Saint-Péran / Treffendel : 14 400 ml.
- Installation des dalles destinées à supporter les futurs abris vélos sur toutes les communes

La majeure partie des circuits s'appuie sur des voiries communales. Certains revêtements seront ré aménagés quand cela est nécessaire, de la signalétique directionnelle sera installée, et des abris vélos seront installés dans chaque commune. En tant que maître d'ouvrage, Brocéliande Communauté va donc conduire tous ces travaux, en grande partie sur des emprises communales, avec leur autorisation.

Sur la commune de Maxent, l'ensemble des voiries utilisées par Brocéliande Communauté pour la réalisation des travaux est listé dans un procès-verbal de mise à disposition joint à la présente délibération, entre la commune de Maxent et Brocéliande Communauté. Ce procès-verbal fixe le cadre légal, la nature de la mise à disposition, sa durée et liste l'ensemble des voiries concernées.

Ce procès-verbal de mise à disposition ne précise pas les modalités de gestion et d'exploitation des aménagements cyclables, ni la répartition de l'entretien entre la commune de Maxent et Brocéliande Communauté.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider le contenu du procès-verbal de mise à disposition entre Brocéliande Communauté et la commune de Maxent.
- De l'autoriser à signer ce procès-verbal de mise à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le contenu du procès-verbal de mise à disposition entre Brocéliande Communauté et la commune de Maxent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal de mise à disposition.

## 2022-057 : Nomination d'un correspondant incendie et secours.

Le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 est pris pour l'application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels intègre au code de la sécurité intérieure les dispositions suivantes.

Pour le mandat en cours, le maire désigne le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret soit avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire demande qu'un correspondant incendie et secours soit désigné pour la commune de Maxent (un titulaire + un suppléant).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer :

- Monsieur Pascal COSTARD, correspondant incendie et secours titulaire.
- Monsieur Pierre-Ellin SILVESTRE, correspondant incendie et secours suppléant.

\*\*\*\*\*

#### **Monsieur le Maire informe :**

- Bar Restaurant : affaire Commune/CARADEC : lecture du courrier de 1<sup>er</sup> août 2022 transmis à Monsieur le Maire par Maître BERTHELOT, avocat de Monsieur Sébastien CARADEC. Dans cette affaire, la commune se fait représenter par Maître GUERIN.
- Cimetière : présentation des modifications du règlement du cimetière.
- Réforme de la publicité des actes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 : le registre des délibérations ne sera plus à signer par l'ensemble du conseil municipal. Signature par le Maire et par le secrétaire de séance.
- Porte ouverte de la mairie : samedi 17 septembre 2022 de 10h00 à 12h00.
- Classe 2 : samedi 24 septembre 2022.

#### **Madame Françoise FOUCAULT informe :**

- Rentrée scolaire : écoles : effectif élèves  
Ecole Les Gallo Peints : 4 classes : 99 élèves inscrits.  
Ecole Saint-Joseph : 3 classes : 79 élèves inscrits.
- Service périscolaire : temps du midi : 2 services :  
1<sup>er</sup> service : les maternels + les CP des deux écoles.  
2<sup>ème</sup> service : CE1, CE2, CM1, CM2 des deux écoles.
- Arrivée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 de Madame Nathalie CARRONS, responsable du service périscolaire.
- Repas des aînés : samedi 15 octobre 2022.
- CCAS : Maxent d'autrefois : transmission des souvenirs des anciens (documents, anecdotes, histoires à raconter. . .). Des ateliers seront proposés. Réunion d'information publique le mardi 27 septembre 2022 à 16h30 à la salle polyvalente.

#### **Madame Sophie BLEJEAN informe :**

- Projet lotissement : élaboration du projet urbain partenarial (PUP). Lors d'une rencontre avec Madame Virginie BABLÉE fin juin, les zones du lotissement à intégrer ont été finalisées. Le projet de convention va bientôt être proposé à l'aménageur retenu.  
Pour information, l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de la DRFIP pour la parcelle ZL n°107 est de 15 € m<sup>2</sup>. Son avis n'est pas obligatoire pour les communes de – de 2 000 habitants.
- Intercommunalité : commission urbanisme déchet habitat :
  - Zone d'accueil des gens du voyage identifiée sur Plélan-le-Grand sur une parcelle de Brocéliande Communauté, 15 à 20 emplacements prévus.
  - Projet terrains locatifs familiaux : sujet en instance
  - Depuis le 10 septembre, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés du Smictom (Syndicat mixte de collecte et tri des ordures ménagères) Centre Ouest est en ligne sur son site Internet pour consultation.

-Réflexion en cours : opération MÉGO ! : développement d'une solution de recyclage unique qui permet le recyclage des mégots de cigarette.

-Petites villes de demain : dans le cadre des demandes de subventions, il est important d'élaborer les dossiers en travaillant sur le critère « nature en ville ».

**Monsieur Franck DELALANDE informe :**

- Travaux de la mairie : 99% terminés. Le R+2 (sol des archives) est à terminer, prévoir un temps avec les élus volontaires pour finaliser.
- SDE 35 : travaux engagés : rénovation de l'éclairage public rue des Clouettes et rue du Canut et installation de 11 prises sur les mâts d'éclairage, ajout de guirlandes de Noël.

**Madame Audrey HIROU-ROBERT informe :**

- Petit chemin : travail avec Monsieur Armel TEXIER. Le 1<sup>er</sup> circuit (4 km 5 de balade) se fait autour du bourg, la signalisation est à finaliser. Par cette balade, le patrimoine des années 50 est évoqué à travers des petits personnages (QR Codes).
- Intercommunalité : vie associative : deux associations du territoire connaissent actuellement des difficultés importantes de fonctionnement. Des discussions seront éventuellement engagées sur un soutien financier de Brocéliande Communauté et des communes.

*L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 22h22*

Le Maire

Le secrétaire de séance

Ange PRIOUL

Pascal COSTARD

